



DEPARTEMENT DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Commune de PIERREVERT

PLAN LOCAL D'URBANISME



6.1 SYSTÈME D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

P.L.U. Approuvé par DCM le 13.03.2017	
Révision N°1 :	Modification N° 1 :
Révision simplifiée N°1 :	Modification simplifiée N° 1 :

Élimination des déchets sur la commune de Pierrevert

Pierrevert fait partie des communes de DLVA collectées en régie par DLVA. La collecte est assurée avec une fréquence de 5 fois par semaine toute l'année. Le transport et le traitement des ordures ménagères sont toujours assurés par le SYDEVOM, DLVA y ayant adhéré.

La commune dispose d'une déchetterie sur le chemin des Moulières Longues pour le dépôt des bois, végétaux, encombrants, gravats, cartons, métaux, déchets dangereux des ménages, déchets, équipements électriques et électroniques, pneumatiques (véhicules légers uniquement), piles, lampes, textiles, cartouche d'encre et capsules Nespresso. Est présent sur le site un îlot de tris (emballages, verres et journaux, revues magazines).

Dans les poubelles jaunes, peuvent être déposés les Emballages Ménager Recyclables : cartons, briques alimentaires, plastique et emballages métalliques.

Dans les poubelles bleues, peuvent être déposés les Journaux, Revues et Magazines : papiers, journaux et magazines.

Dans les poubelles vertes, sont jetés : bouteilles en verres et bocaux sans couvercles ni bouchons.

La déchetterie est ouverte tous les jours (sauf dimanches et jours fériés) de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h. De par son implantation géographique, l'accès à la déchetterie n'est pas satisfaisant. Les poids lourds sont interdits et l'accès est limité à 1 camion plateau par jour.

Un gardiennage par des agents de DLVA est assuré.

En Mars 2002, est créé, à l'initiative du SYDOM-04 et du Conseil Général des Alpes-de-Haute-Provence, le SYDEVOM de Haute-Provence, syndicat mixte départemental d'élimination et de valorisation des ordures ménagères qui a pour compétence le traitement des déchets ménagers.

Doté de la compétence transport et traitement des déchets ménagers et assimilés, le SYVEDOM assure la collecte des points d'apport volontaire pour les déchets d'emballages, les papiers et le verres.

En 2010, sur le territoire de la communauté de communes Sud 04, 14.5% des déchets ont été triés :

- 55 tonnes d'emballages ménagers,
- 185.76 tonnes de verre,
- 152.36 tonnes de papiers, journaux et magazines.

Les emballages issus de la collecte sélective sur le territoire du SYDEVOM sont transportés au centre de tri de Manosque.

Les déchets "ultimes" (c'est-à-dire la partie des ordures ménagères produites qui ne peuvent être recyclées) sont transportés et traités au sein de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) de Valensole, centre dans lequel on enfouit les déchets en respectant des conditions optimales de sécurité pour l'environnement.

La Ressourcerie de Haute-Provence assure la collecte des encombrants en porte à porte et la collecte des textiles en colonnes, sur les secteurs ex CCLDV, ex Sud 04 et ex SIVOM du Bas-Verdon. La fréquence de cette collecte est un passage par mois (en fonction des plannings de demandes). Ce service est uniquement réservé aux particuliers.

Les encombrants pris en charge sont les déchets d'équipements électriques et électroniques, meubles, literie, vaisselles, outillage, matériel de jardin et loisirs, objets volumineux, bidons, tubes, tuyaux, pots, vases, pièces mécaniques...

Sont exclus : les végétaux, déchets organiques, gravats, déblais, déchets issus de la démolition, graisses, huiles, peintures, solvants, carburants, déchets toxiques, corrosifs, radio actifs, pneumatiques, déchets industriels et professionnels, déchets de soins ou contaminés, cadavre d'animaux.